



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 MINISTÈRE
 DE L'AGRICULTURE
 ET DE LA PÊCHE

Direction des pêches maritimes
 Et de l'aquaculture

Sous-direction des pêches maritimes

Bureau de la ressource, de la réglementation
 Et des affaires internationales

3, place Fontenoy
 75700 Paris 07 SP

Secrétariat de la
 Commission des thons de l'Océan
 Indien

PO Box 1011
 Victoria
 Seychelles

Copie à : M. F. Marsac, Président du
 Comité scientifique

Dossier suivi par Delphine Leguerrier Sauboua Suraud
 e-mail : Delphine.leguerrier@agriculture.gouv.fr
 Téléphone : 01 49 55 82 36
 Télécopie : 01 49 55 82 00

N/Ref :

Paris, le

Objet : Rapport national de la France (territoires) – année 2007

Pièce jointe : Un rapport

Références :

Monsieur le Secrétaire,

En vue de la préparation de la réunion du Comité scientifique, à laquelle aucune représentation de la France au titre de ses territoires ne pourra malheureusement être assurée cette année je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport national de la France (au titre de ses territoires). Les lignes directrices fournies sur le site Internet de la CTOI (qu'il est dommage de ne pas avoir en français, langue officielle de la Commission) ont été utilisées, mais, pour plus de clarté, la structure et l'évolution des flottilles ont été présentées avant le bilan des captures.

J'attire votre attention sur le fait que certaines « flottilles » ne sont constituées que d'une unité (palangrier aux TAAF, thonier senneur congélateur à Mayotte, palangrier à Mayotte de 2001 à 2003). Le rapport ci-joint est donc envoyé au Secrétariat de la CTOI, mais il ne peut être diffusé tel quel à l'attention de pays tiers ou publié sur le site de la CTOI, pour des raisons de confidentialité. L'envoi sous format électronique vous permettra, le cas échéant, d'en extraire les éléments qui peuvent être diffusés.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Copies: DRAM La Réunion : J.M. Coupu
 SAM Mayotte : O. Busson
 DAF Mayotte : O. Abellard
 chrono RRAI

Références informatiques C:\temp\MeetingShare\Meetings\Scientific Committee\S10 07\Documents\IOTC-2007-SC-INF10 - France nat rap.doc

RAPPORT NATIONAL DE LA FRANCE (TERRITOIRES) – REUNION DU COMITE SCIENTIFIQUE 2006

STRUCTURE ET EVOLUTION DE LA FLOTTE

Pêche artisanale - Mayotte

La flottille de Mayotte est composée essentiellement de barques de petite taille (4 à 9 mètres, moyenne : 6,6 mètres) faiblement motorisées (15 à 230 CV, soit 11 à 170 KW). A ce jour, 500 barques sont immatriculées au Port de Dzaoudzi, Mayotte, ce qui représente une puissance totale de 11 025 KW (15 000 CV) et un tonnage de 1 000 TJB. Cette flottille artisanale travaille la plupart du temps dans la ZEE à moins de 30 milles de l'île de Mayotte. La technique de pêche la plus employée est celle de la ligne à main. L'espèce la plus pêchée est le listao, suivie par l'albacore, et en moindres quantités par le germon. La capacité annuelle de production de cette flottille artisanale est inférieure à 1 000 tonnes.

Ainsi qu'annoncé dans le plan de développement déposé auprès de la CTOI, conformément aux résolutions 03-01 et 05-02, dans le cadre de la modernisation de la flotte actuelle, ces navires doivent se doter d'une plus grande autonomie avec pour objectif une pêche des thonidés se trouvant dans le canal du Mozambique notamment. L'objectif serait de développer une capacité de production totale de 1 800 tonnes par an. Les projets d'infrastructures portuaires en cours à Mayotte et la volonté de développer la filière pêche sur l'île permettent d'envisager un débarquement sur place pour ces navires, ce qui permettra un développement de la zone, à travers cette activité économique créatrice d'emplois. En terme de puissance, cette flotte modernisée représentera un total de 20 000 KW pour 1 500 GT et aura un objectif de captures d'environ 1 800 tonnes (destinées majoritairement au marché local).

Pêche palangrière - Mayotte

Il y a actuellement trois petits palangriers immatriculés à Mayotte, de 8 et 9 mètres, d'une puissance moyenne de 165 KW. Le premier est entré en flotte en 2001, le second en 2004 et le troisième fin 2005.

Le développement d'une activité économique pérenne et créatrice d'emplois est ainsi prévu avec des unités de pêche palangrière de moins de 20 mètres susceptibles de travailler hors de la ZEE française (notamment en ZEE Malgache ou Mozambiquaine).

Les perspectives de développement à Mayotte d'une flottille ciblant les thonidés en dehors de la ZEE française sont les suivantes :

	Court terme - 2008	Moyen terme - 2015	Long terme - 2025
Nombre d'unités	2	15	25
Jauge en GT	171	1 286	2 143
Tonnage prévisionnel	400	3 000	5 000

L'objectif de cette pêcherie serait la capture de poissons pélagiques (espadon, thons) destinés à être exporté en frais ou en longe congelé sur le marché international (5 000 tonnes).

Pêche palangrière – Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)

Le navire palangrier « Alalunga », d'une longueur de 33,6 mètres, a pêché des thonidés en 2005. Bien qu'inscrit sur le registre des navires autorisés à pêcher des thonidés, il n'a pas été actif en 2006, pour des raisons techniques, et il est sorti de flotte en fin d'année 2006.

Le plan de développement de la France-territoires prévoit l'immatriculation de palangriers thoniers aux TAAF, pour un tonnage total de 11 482 GT et une puissance de 7 740 W.

Pêche industrielle - Mayotte

Deux navires thoniers senneurs avaient été immatriculés à Mayotte en 2000 et 2001, puis avaient changé de port d'attache. Il s'agissait des navires Sterenn et Cap Sain Vincent (67,3m, 1 606 GT, 2 950 KW).

Deux navires thoniers senneurs congélateurs ont été immatriculés en 2006 à Dzaoudzi : « Le Trevignon » en juillet et « Le Drennec » en décembre (caractéristiques identiques : 84,10 mètres pour 695 GT).

Le plan de développement déposé par la France, conformément aux résolutions 03-01 et 05-02, prévoit l'immatriculation d'autres navires du même type en 2008.

Pêche industrielle dans les eaux de Mayotte et des îles Eparses

La ZEE française de l'Océan Indien est de plus exploitée par une flottille de thoniers senneurs congélateurs de pavillons français (Communauté européenne), espagnol et seychellois.

CAPTURES PAR ENGIN ET ESPECES

Pêche artisanale : ligne à main et palangre - Mayotte

Les prises annuelles de la flottille artisanale de Mayotte, palangriers et barques confondus, n'excèdent généralement pas les 1 000 tonnes. Le listao constitue l'espèce principale, suivie par l'albacore. Les données sont obtenues par échantillonnage au débarquement.

En 2006, 350 barques et 3 petits palangriers ont été actifs, pour une capture totale de 607 tonnes. Les palangriers capturent chacun environ 10 à 20 tonnes par an, principalement de l'espadon et de l'albacore. Le tableau suivant présente les captures du seul palangrier immatriculé à Mayotte de 2001 à 2003 (une unité de 9 m).

		2001	2002	2003
ALB	germon	0.3	0.4	0.2
BET	patudo	0.6	0.8	0.4
SKJ	listao			
YFT	albacore	4.9	5.2	6.4
SWO	espadon	3.5	2.5	5.6
BIL	istiophoridés	0.2	0.1	
DIV	non ciblées	0.3	0.4	0.5
SHK	requins	1.2	1.6	1.3
total		11	11	14.4

Tableau 1 : captures (en tonnes) du palangrier thonier immatriculé à Mayotte entre 2001 et 2003.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Germon (ALB)	0.0	0.0	0.3	0.4	0.2	nc	0.0	0.0
Patudo (BET)	0.0	0.0	0.6	0.8	0.4	nc	0.0	0.0
Listao (SKJ)	244.0	165.0	186.0	519.0	379.0	nc	472.0	358.0
Albacore (YFT)	116.0	351.0	437.9	332.2	220.4	nc	282.0	231.0
thonidés	294.0	135.0	51.0	2.0	1.0	nc	230.0	0.0
Espadon (SWO)	0.0	0.0	3.5	2.5	5.6	nc	4.0	0.0
autres scombridés	109.0	78.0	46.0	77.0	82.0	nc	0.0	0.0
Istiophoridés (BIL)	81.0	54.0	11.2	8.1	15.0	nc	11.0	10.0
espèces non ciblées	0.0	0.0	0.3	0.4	0.5	nc	0.0	0.0
thazard bâtard (WAH)	62.0	31.0	65.0	88.0	133.0	nc	24.0	0.0
Requins (SHK)	0.0	0.0	1.2	1.6	1.3	nc	0.0	8.0
total:	906.0	814.0	803.0	1 032.0	838.4	nc	1 023.0	607.0

Tableau 2 : captures de l'ensemble de la flottille artisanale de Mayotte

Pêche palangrière – Terres australes et antarctiques françaises (TAAF)

Le navire Alalunga n'a été actif qu'en 2005. Il a capturé un total de 143 tonnes de thonidés et espèces apparentées, de juin à novembre. Ces captures sont principalement constituées d'espadon et d'albacore.

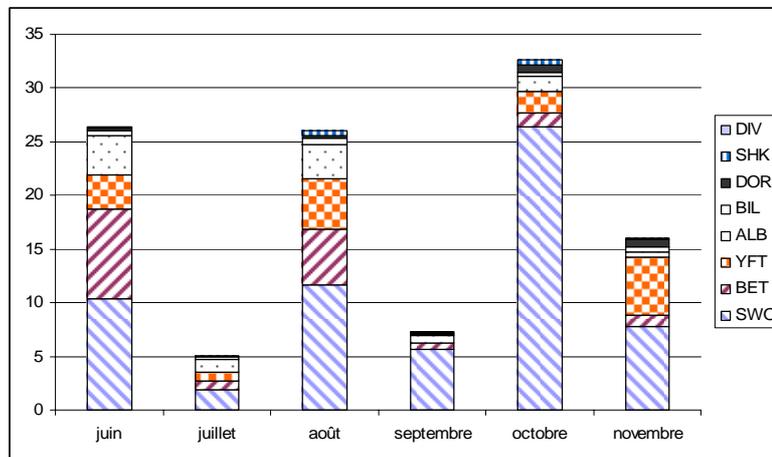


Figure 1 : saisonnalité des captures du palangrier immatriculé aux TAAF, année 2005

SWO	espadon	76.172
BET	patudo	22.842
YFT	albacore	20.352
ALB	germon	13.052
BIL	istiophoridés	2.941
DOR	daurade coryphène	1.876
SHK	requins	6.025
total		143.26

Tableau 3 : composition spécifique des captures totales (en tonnes) du navire Alalunga –année 2005.

Pêche industrielle - Mayotte

Deux thoniers senners congélateurs ont été immatriculés à Mayotte en 2000 et 2001. Ils avaient capturé un total de

Depuis 2006, deux thoniers senners sont de nouveau immatriculés à Mayotte. Le Drenec n'étant arrivé sur zone qu'en fin d'année, seul le Trevignon a pêché dans les eaux de l'Océan Indien en 2006, totalisant 101 jours de pêche sur 5 mois (à partir du mois d'août) et capturant 2 962 tonnes de thonidés. Ces captures sont principalement constituées de listao et d'albacore.

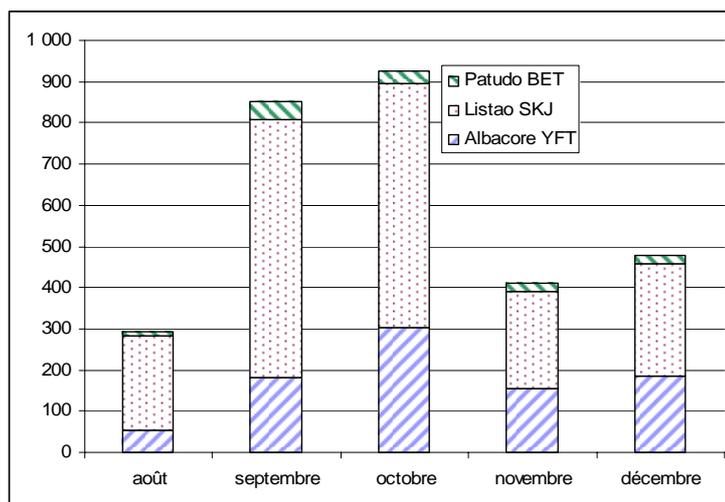


Figure 2 : captures (en tonnes) du thonier sennneur immatriculé à Mayotte en 2006.

Pêche industrielle dans les eaux de Mayotte et des îles Eparses

La ZEE française de l’Océan Indien est de plus exploitée par une flottille de thoniers sennneurs congélateurs de pavillons français (Communauté européenne), espagnol et seychellois.

La saison de pêche est généralement concentrée de mars à mai. Les captures sont assez inégales d’une année sur l’autre. En 2006, elles se sont élevées à 2 849 tonnes, les premières évaluations font état d’un total de 2 146 tonnes pour l’année 2007.

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Nombre de navires		27	28		25	25	28	26	27
Eparses	413	198	3 875	153	100	?	?	167	1 035
Mayotte	632	452	1 816	2 554	458	?	?	2 682	1 111

Tableau 4 : bilan des captures (en tonnes) de navires espagnols et seychellois dans les eaux de Mayotte et des Eparses.

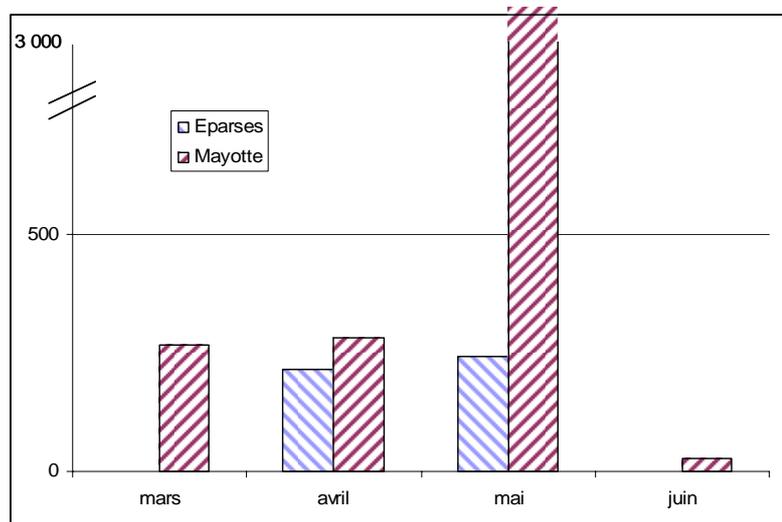


Figure 4 : illustration de la répartition saisonnière : captures des navires français (16 navires) dans les ZEE françaises de l’Océan Indien en 2005.

INFORMATIONS SUR LES CAPTURES ACCESSOIRES

Les pêcheries artisanales utilisent l'intégralité de leurs captures.

L'évaluation des captures accessoires du palangrier « Alalunga » n'a pas été faite, mais la plupart de ces dernières étaient constituées de requins (Peau bleue *Prionace glauca* et Pointe blanche *Albi marginatus*), en majorité relâchés vivants.

L'embarquement d'observateurs à bord des navires de pêche industrielle permet notamment de recueillir des informations sur les rejets en mer. Ainsi, en 2006, 64 calées ont été observées dans le cadre de la campagne de pêche des navires étrangers dans les ZEE françaises de l'Océan Indien. Environ 7,5% des captures observées ont été rejetées à la mer. Il s'agissait principalement d'auxides et bonitoux (74%), de bonites à dos rayé (6%), de thonines (10%), de balistes, daurades coryphènes, barracudas... (10%). La pêche sur bancs libre génère environ 2% de rejets, contre environ 20% pour la pêche sous DCP. Aucune tortue n'a été capturée pendant la campagne d'observation, un total de 13 requins soyeux a été pêché, dont 4 ont pu être relâchés vivants – source : rapport d'*Oceanic développement*, campagne d'observation 2006, canal du Mozambique et Mayotte.

Il serait souhaitable, ne serait-ce que pour des modalités pratiques (les thoniers senneurs congélateurs font de nombreuses incursions dans diverses ZEE, ce qui peut compliquer les procédures d'embarquement et de débarquement), de pouvoir mettre en place un programme régional.

INFORMATION SUR LES CHANGEMENTS DANS LA COLLECTE DES DONNEES

L'organisation du Service des pêches de Mayotte a été modifiée en 2007 et le système de collecte des données est en cours de restructuration. Il est prévu de préciser les évaluations des captures de la pêcherie artisanale notamment par la mise en place d'enquêtes.

Les données concernant les thoniers senneurs congélateurs français communautaires et les thoniers senneurs congélateurs immatriculés à Mayotte sont recueillies par l'Institut pour la recherche et le développement (IRD) qui effectue des échantillonnages au débarquement, lesquels permettent notamment de corriger les répartitions spécifiques des déclarations de captures.

Les données concernant les thoniers senneurs congélateurs de pavillon espagnol et seychellois sont obtenues sur une base déclarative.